

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision n° 600BIS/2024  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

(modifie la décision 600/2024 visée en Sous-Préfecture le 13/12/2024  
pour cause d'erreur matérielle)

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer contrat de travail avec :

- Madame VERDON Naomie en tant qu'agent d'accueil du 13 au 18 décembre 2024,
- Madame SURIRAY Élia en tant qu'agent d'accueil le 15 décembre 2024,
- Madame DUMOIS Naoëlle en tant qu'agent d'entretien du 14 au 15 décembre 2024,
- Monsieur GAZEAU Thomas en tant que serveur en restauration du 14 au 15 décembre 2024,
- Madame JEAN--ZODROS Lylia en tant qu'esthéticienne du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025,

Fait à Jonzac,

Le 24 DEC 2024

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex